

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1658

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 52, substituer au mot :

« fixés »

le mot :

« définis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.